

DEC221071DR17

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces maritimes et littoraux (AMURE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC220199DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays de la Loire (DR17) ;

Vu la décision DEC213779DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6308 intitulée Aménagement des usages des ressources et des espaces maritimes et littoraux (AMURE), dont la directrice est Mme Gaëlle Guéguen-Hallouët ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6308.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 3 directeurs adjoints ;
- 8 membres élus
 - Collège ITA/ BIATSS : 2 ;
 - Collège chercheurs, enseignants-chercheurs : 6 ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 01/03/2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Gabrielle INGUSCIO

